

225C1911
FR0011981968-FS0957

13 novembre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDSLNE

(Euronext Paris)

- Par courrier reçu le 7 novembre 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDSLNE et détenir indirectement, à cette date, 18 964 321 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 6,68% du capital et 5,77% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	11 830 901	4,17	11 830 901	3,60
UBS Europe SE	32 020	0,01	32 020	0,01
UBS Switzerland AG	7 101 400	2,50	7 101 400	2,16
Total UBS Group AG	18 964 321	6,68	18 964 321	5,77

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDSLNE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 317 418 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 999 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 1 154 868 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 3 070 551 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as Collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 7 090 000 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 5 mai 2026 et le 1^{er} juin 2026.

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 201 956 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 42 989 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *right of use over reverse convertible bond* » à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions² ; et
- 158 967 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 28 janvier 2026 et le 1^{er} janvier 2031 et portant sur autant d'actions².

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 20 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance et (ii) 60 000 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance.

2. Par courrier reçu le 11 novembre 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement 15 922 713 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 4,84% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	12 460 852	4,39	12 460 852	3,79
UBS Europe SE	294 211	0,10	294 211	0,09
UBS Switzerland AG	3 167 650	1,12	3 167 650	0,96
Total UBS Group AG	15 922 713	5,61	15 922 713	4,84

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 490 691 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 999 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 1 222 868 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 3 175 824 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as Collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 7 090 000 actions WORLDLINE résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 5 mai 2026 et le 1^{er} juin 2026.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 201 956 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 42 989 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *right of use over reverse convertible bond* » à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions² ; et
- 158 967 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 28 janvier 2026 et le 28 novembre 2028 et portant sur autant d'actions².

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 20 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance et (ii) 60 000 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance.

² Sur la base d'un delta de 1.